

→→→ Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires
Estrie

Le 11 mai 2021

Forestier en chef





→→→ **Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Quelques orientations
- 5. Estrie** : Portrait et enjeux régionaux
6. Résultats préliminaires
7. Prochaines étapes
8. Période de questions



MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

→→→ Les mandats

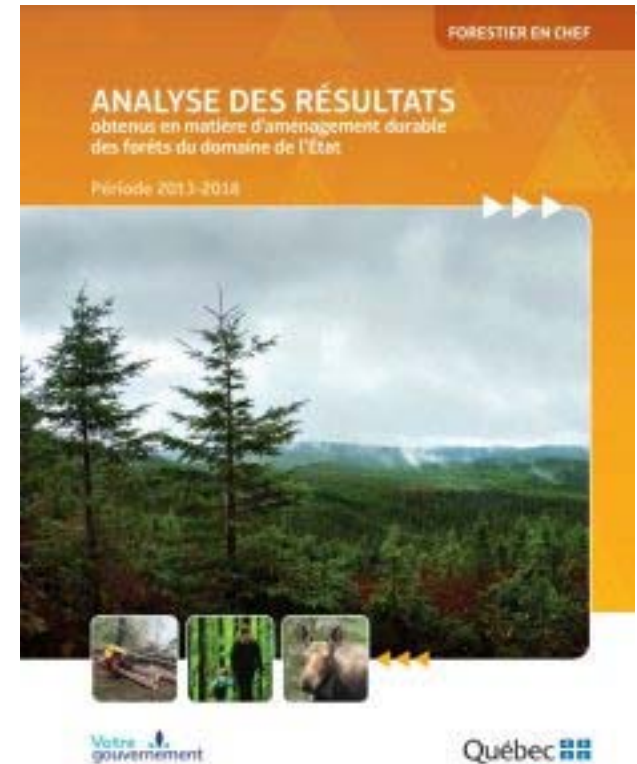
- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts



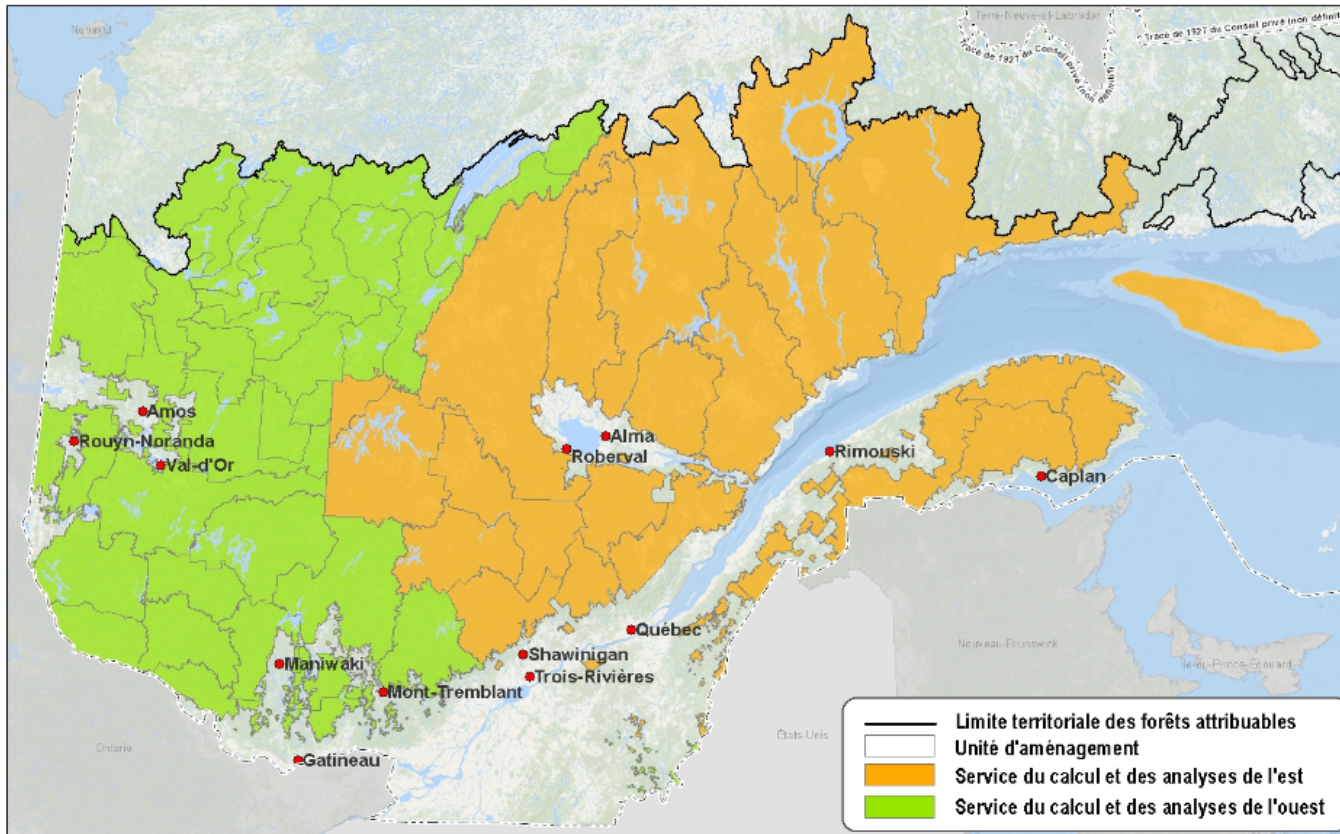
→→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



→→→ L'organisation



- ▶ 51 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval



CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES



→→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses



→→→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...





→→→ En préambule, il faut savoir que...

Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.

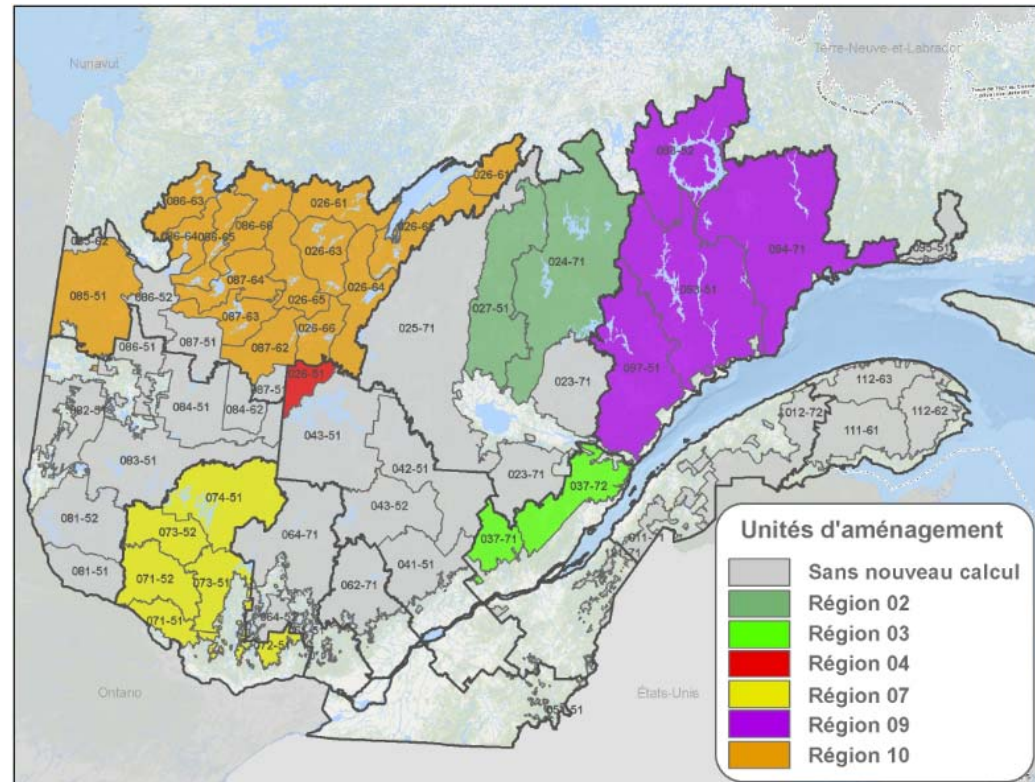
→→ Territoires avec nouveaux calculs

Nouveaux calculs

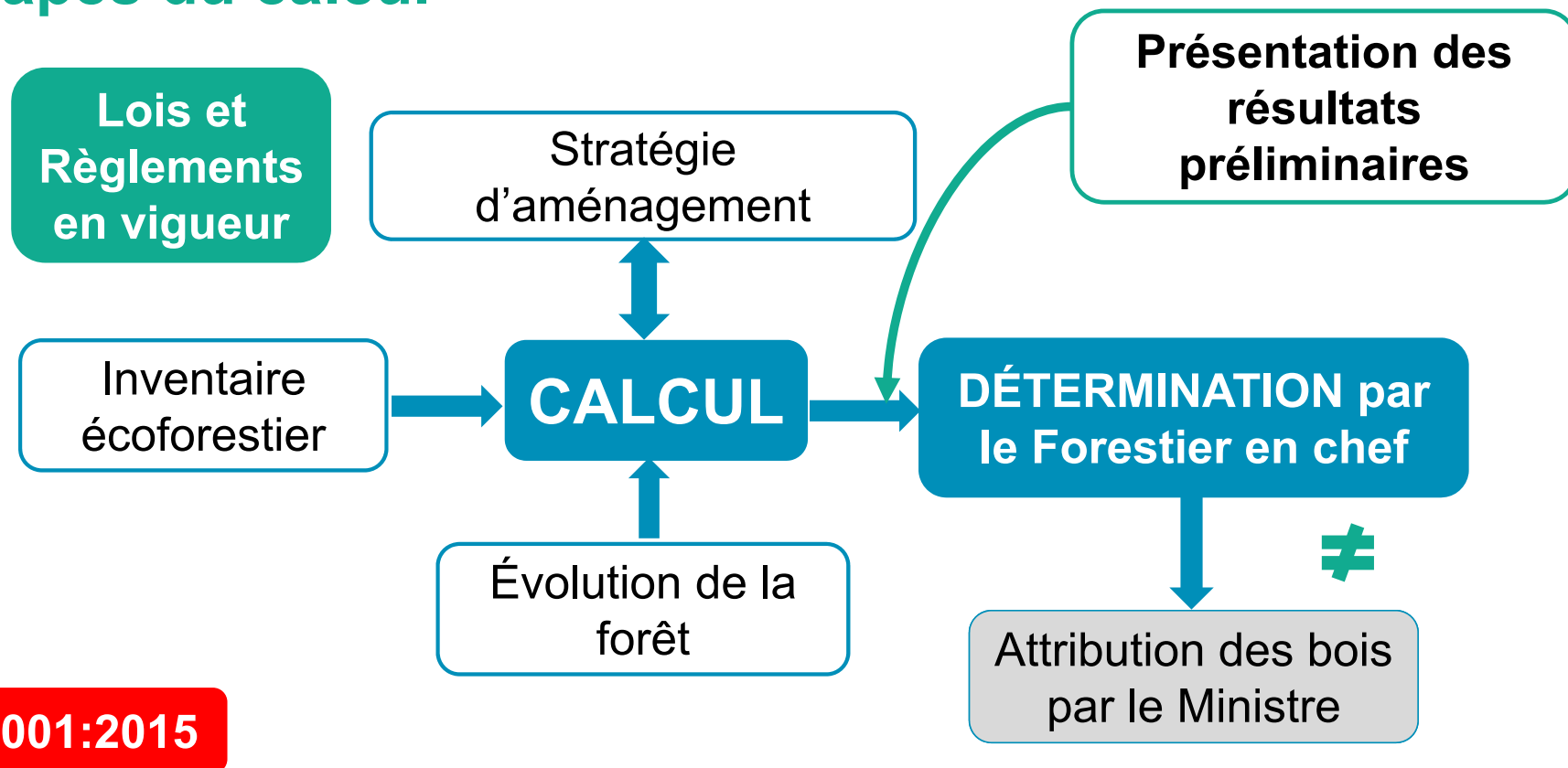
- ▶ 28 unités d'aménagement

Mises à jour ou reconductions

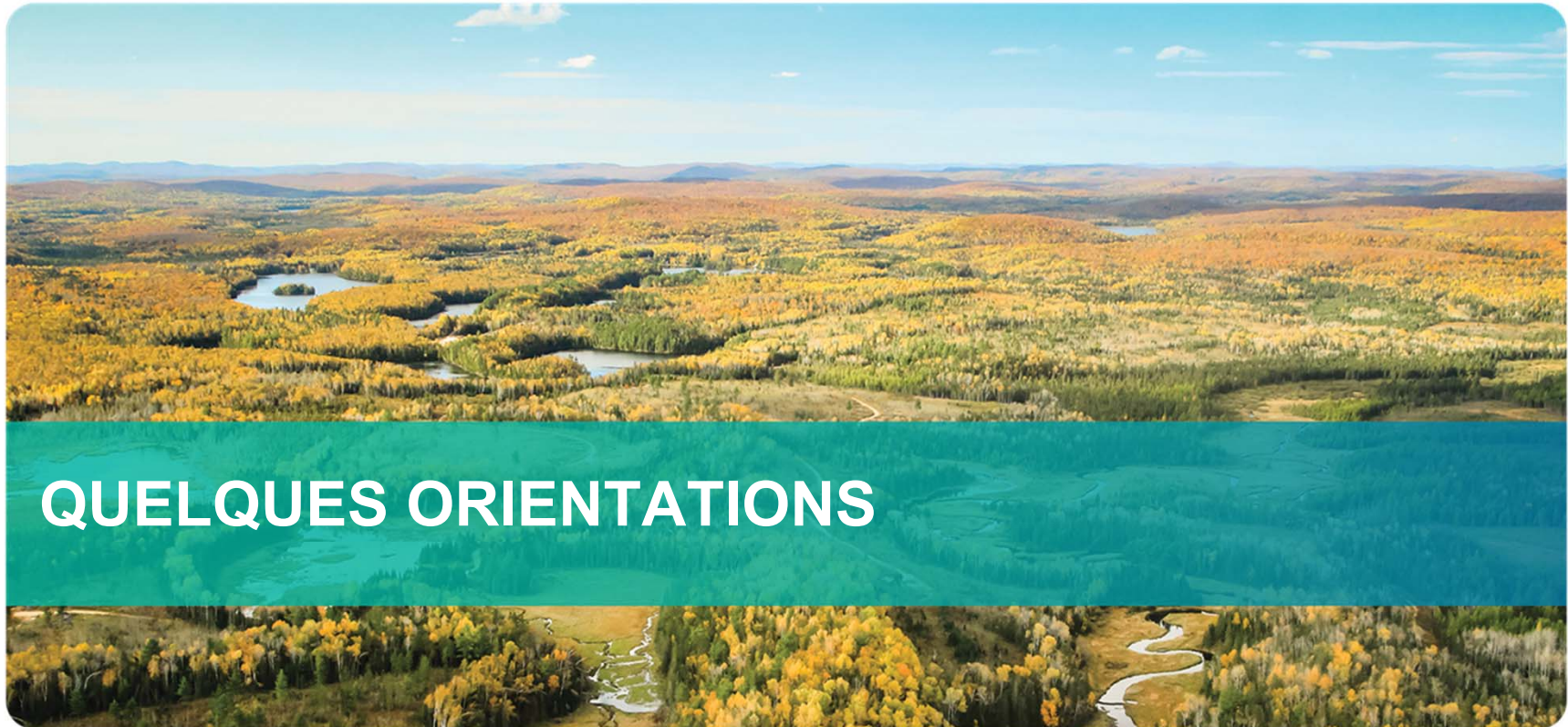
- ▶ 29 unités d'aménagement



→→ Étapes du calcul



ISO 9001:2015



QUELQUES ORIENTATIONS

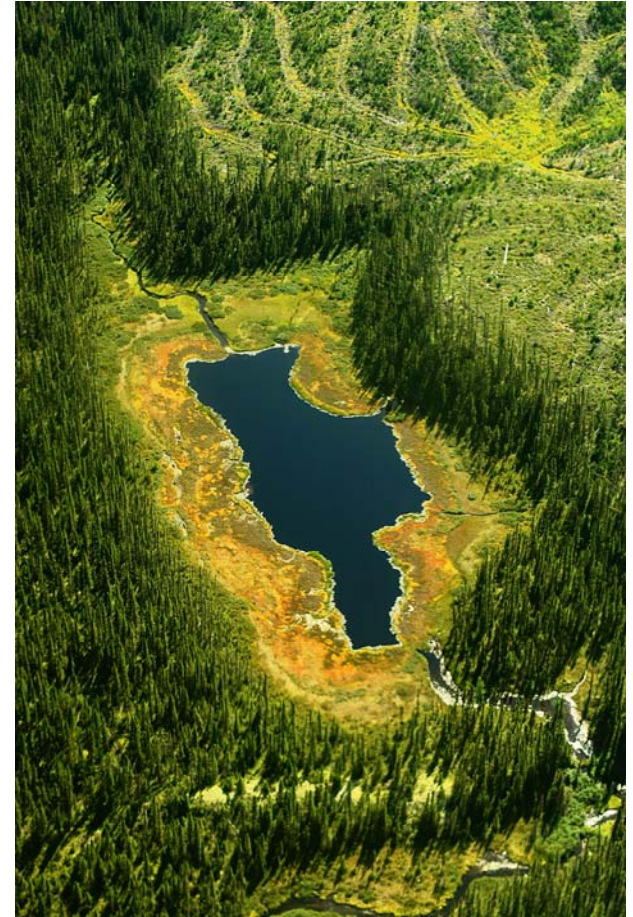


→→→ Aires protégées

- ▶ Les aires protégées faisant l'objet d'un décret sont retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les aires protégées annoncées en décembre 2020 sont aussi retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel sont exclus de l'aménagement pour une période de 10 ans
- ▶ Le rôle du Forestier en chef est d'intégrer les décisions prises par le Gouvernement dans le dossier des aires protégées

→→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.





→→→ Vocation acérico-forestière

Toutes les érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles sont désormais exclues des possibilités forestières dans toutes les unités d'aménagement.





→→→ Ententes autochtones

Les ententes convenues entre le Gouvernement et les Premières Nations sont intégrées au calcul des possibilités forestières.





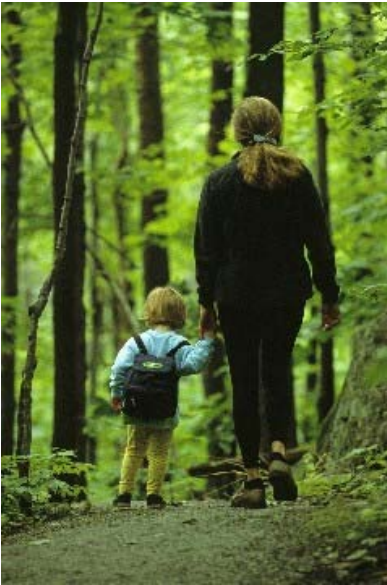
→→→ Limitation des baisses des possibilités forestières

- ▶ Plafonnement de la baisse des possibilités forestières à 10 % pour la période 2018-2023
- ▶ La baisse est appliquée à 100 % pour 2023-2028



→→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte





→→→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations

Informations plus détaillées dans les fiches sur le site Internet



ÉLÉMENTS ANALYSÉS POUR LA MISE À JOUR



→→→ **Éléments analysés**

1. Les perturbations naturelles survenues depuis 2018
2. **La Stratégie de production de bois régionale préliminaire**
3. **Un nouveau budget disponible pour l'aménagement forestier**
4. **Une nouvelle cartographie des pentes par LIDAR**
5. **La superficie à vocation acérico-forestière**
6. Les nouvelles aires protégées annoncées
7. Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel
8. Les mesures d'harmonisation de portée stratégique appliquées sur le territoire
9. Les modalités liées à la certification forestière



→→→ Stratégie de production de bois préliminaire

Principaux éléments intégrés

Moyens 2018-2023	Moyens 2023-2028
Maximiser le volume total récolté	Maximiser le volume récolté des essences vedettes à promouvoir
Assurer une récolte soutenue des essences occupant plus de 10 % du volume sur pied pour les 50 prochaines années	Assurer une récolte soutenue des essences vedettes à promouvoir pour les 50 prochaines années



→→ Stratégie de production de bois préliminaire

Principaux éléments intégrés

Moyens 2018-2023	Moyens 2023-2028
Limiter les coupes totales à 150 ha/an	Cible de 200 ha/an en coupes totales
	Cibles à réaliser par type de forêt
Nombre maximum de plants à reboiser (42 000 plants/an)	Cible de 50 ha/an en plantation
	Limiter la superficie en regarni
Proportion des coupes progressives irrégulières à respecter	Cibles de coupes progressives irrégulières
	Cibles à réaliser par type de forêt
	Limiter les coupes de jardinage

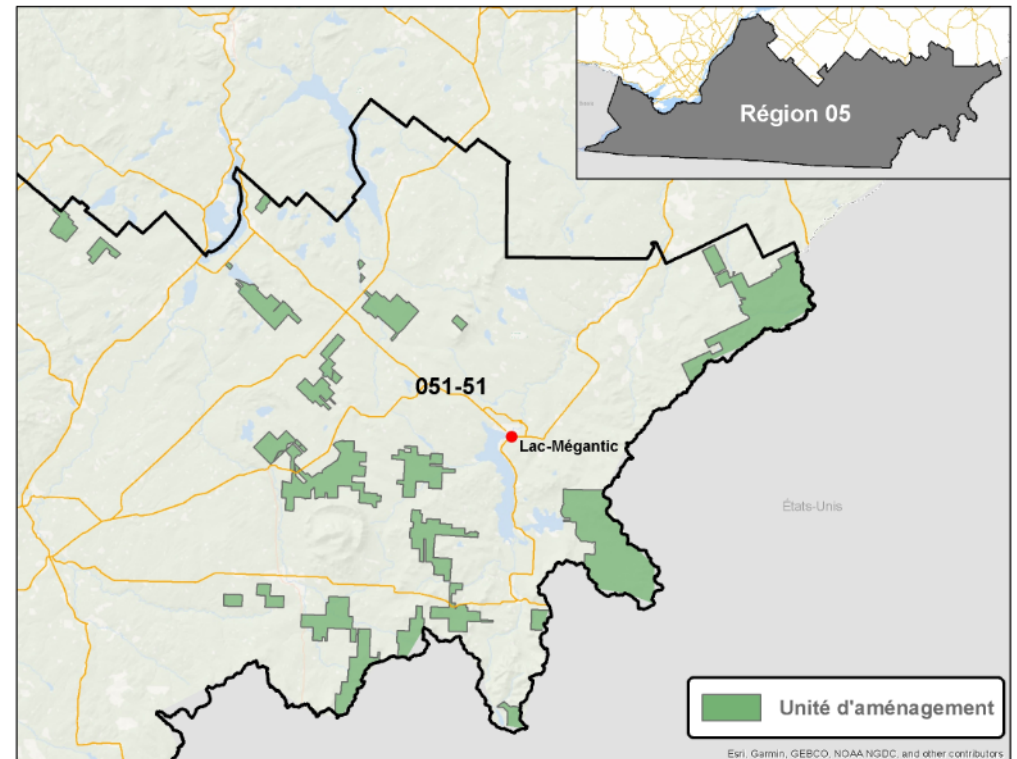


PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

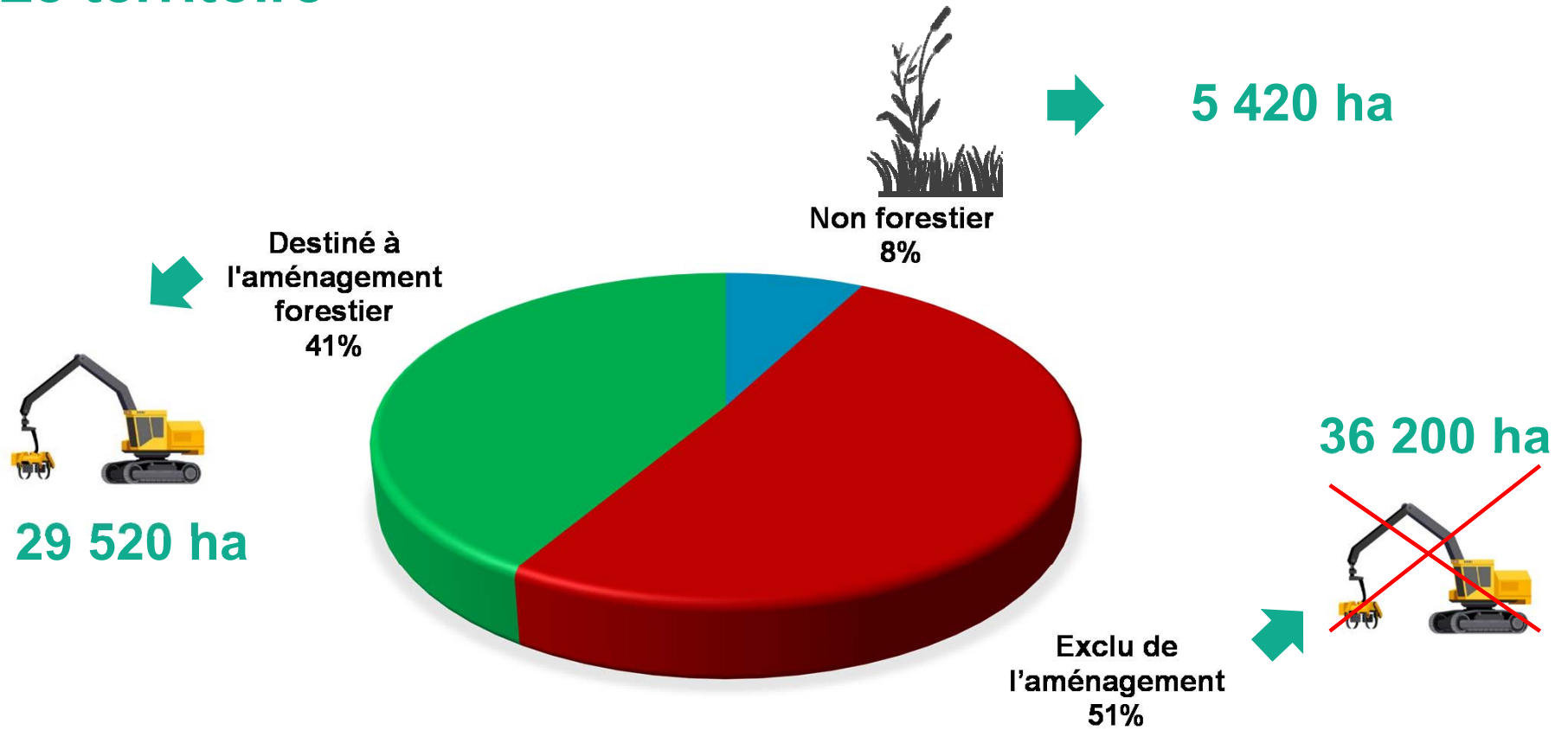
→→ Unité d'aménagement de la région

Chiffres clés

- ▶ Une unité d'aménagement (051-51) avec mise à jour
- ▶ Superficie
 - ▶ 71 140 hectares



→→→ Le territoire





→→→ Principaux changements dans le territoire

- ▶ Diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier de 7 780 hectares
- ▶ La diminution s'explique par
 - ▶ Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières à ce stade
 - ▶ Le retrait de la superficie à vocation acérico-forestière



RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

051-51

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	28 200	800	0	300	2 900	5 400	8 200	17 400	600	63 800
2023-2028	25 800	1 000	100	300	3 600	4 600	6 700	12 900	500	55 500
Δ	-9%	25%	-	0%	24%	-15%	-18%	-26%	-17%	-13%

► Possibilité unitaire préliminaire : **1,9 m³/ha/an**



EXPLICATIONS DES ÉCARTS



→→→ Baisse par rapport à 2018-2023 - Explications

Différentes analyses ont été utilisées pour mettre à jour les possibilités forestières

- ▶ Retrait des lisières boisées : **-5 000** m³/an
- ▶ Retrait des limitations pour les baisses : **-2 200** m³/an
- ▶ Retrait de la superficie à vocation acérico-forestière : **-2 100** m³/an
- ▶ Retrait des pentes abruptes de la cartographie LIDAR : **-200** m³/an
- ▶ Cibles préliminaires de la Stratégie de production de bois : **+1 200** m³/an

→→ Stratégie d'aménagement - Récolte





→→→ Types de récolte (ha/an)

051-51

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	150	0	250	240
2023-2028	200	0	210	170
Δ	33%	-	-16%	-29%

*Inclut la coupe progressive régulière

**Inclut la coupe de jardinage



→→→ Principaux écarts avec 2018-2023

- ▶ Hausse de **33** % des coupes totales en lien la Stratégie de production de bois
- ▶ Diminution de **22** % des coupes partielles en lien avec les baisses des possibilités forestières
 - ▶ **8** % des coupes partielles sont des coupes de jardinage
 - ▶ La proportion de coupes partielles est de **66** % (77 % en 2018)



→→→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles





→→→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

051-51

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	20	160	20	80
2023-2028	50	10	40	90
Δ	150%	-94%	100%	13%



→→→ Principaux écarts avec 2018-2023

- ▶ Hausse de la superficie des plantations
 - ▶ 50 ha/an (20 ha/an en 2018) +150 %
 - ▶ Proportion des coupes reboisées : 25 % (moyenne provinciale : 28 %)
- ▶ Diminution de la superficie en regarni
 - ▶ 10 ha/an (160 ha/an en 2018) -94 %
- ▶ Hausse des travaux d'éducation
 - ▶ 130 ha/an (100 ha/an en 2018) +30 %
- ▶ Ces variations sont en lien avec les cibles préliminaires de la stratégie de production de bois



→→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Augmentation du budget utilisé de **36 %** par rapport à 2018-2023

Unité d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
051-51	689 389	490 880	71%



PROCHAINES ÉTAPES



→→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
 - ▶ Site Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca
- ▶ Réception des commentaires pour le **11 juin 2021**
 - ▶ Par courriel à bureau@fec.gouv.qc.ca
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**



→→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

Exemple

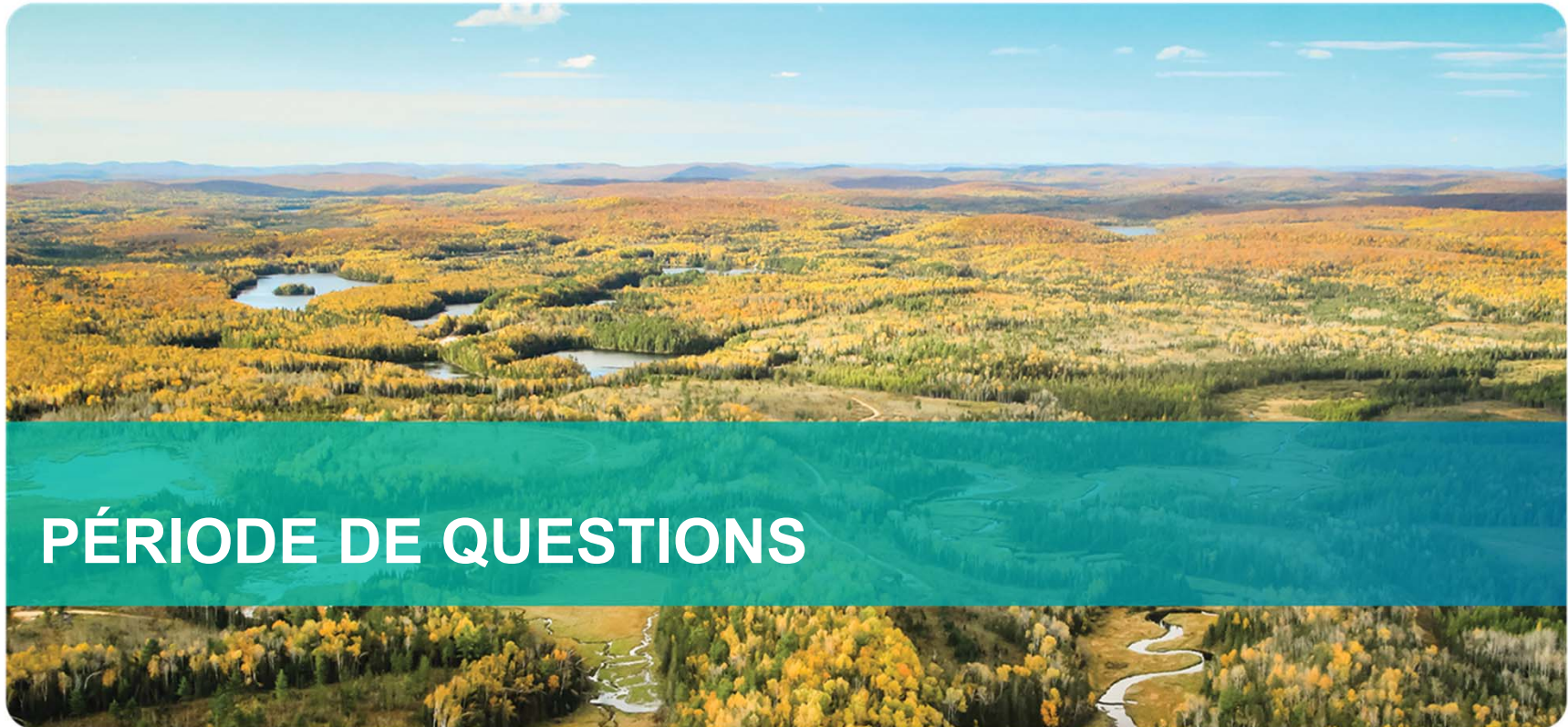
- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de x % ou x ha/an



→→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : été 2021
- ▶ Production d'un rapport sur le suivi des commentaires et de leur traitement : automne 2021
- ▶ Détermination : automne 2021





PÉRIODE DE QUESTIONS